## DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBI Reçu en préfe REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUN Publié le

DEL2024 065

Envoyé en préfecture le 27/09/2024 Reçu en préfecture le 27/09/2024 Publié le

ID: 030-213001050-20240921-DEL065\_2024-DE



Nombre de Conseillers : En exercice 10 Présents 10 Procurations Votants 10 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à neuf heures trente, Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 septembre 2024

Étaient présents: Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne THERIC, MM Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET

Absents excusés :

Procuration:

Vote : Pour : 10 Abstention : Contre :

## **TARIFS GÎTES 2025**

## Mme le Maire expose :

Il convient de délibérer sur les tarifs des gîtes communaux et de définir les périodes de tarification pour 2025.

Mme la Maire propose de conserver les tarifs 2024, avec les périodes suivantes :

	Capacité	Tarif hebdomadaire basse saison			Tarif hebdomadaire moyenne saison		
Nom		(hors vacances scolaires)			(juin, septembre et petites vacances)		
		2023	2024	Week-end	2023	2024	Week-end
La Rouvière - 1	4 p	250	250	110	330	330	110
La Rouvière - 2	4 p +	280	280	110	340	340	110
Les Laupiettes	2р	250	250	110	300	300	110
Les Laupies	4 p	280	280	110	330	330	110
	Capacité	Tarif hebdomadaire haute saison Tarif hebdomadaire très haute saison					
Nom		5/07 au 12/07 et du 23/08 au30/08/2024			du 12/07 au 23/08		
		2023	2024	Week-end	2023	2024	Week-end
La Rouvière - 1	4 p	350	350	110	380	380	non
La Rouvière - 2	4 p +	360	360	110	380	380	non
Les Laupiettes	2р	350	350	120	360	360	non
Les Laupies	4 p	400	400	120	410	410	non

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble de ces propositions et charge Mme le maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 21 septembre 2024

Mme le Maire Irène LEBEAU